

Réunion de hauts responsables de 2021

Résumé des principales recommandations et des mesures de suivi

Lors de la préparation et de la tenue de la Réunion de hauts responsables, vingt principales recommandations pour l'avenir ont été identifiées dans le cadre des opérations d'évaluation. Le résumé de ces recommandations et des domaines d'action est présenté ci-après. Ceux-ci découlent des contributions des États et d'autres parties prenantes lors des événements et processus d'évaluation thématique des parties prenantes au plan régional, des tables rondes préparatoires virtuelles, des événements en marge et liés, des sessions *spotlight*, des panels, des débats en plénière à la Réunion de hauts responsables, du rapport sur les indicateurs du pacte mondial sur les réfugiés. Pour des informations plus détaillées sur ces recommandations et points d'action, bien vouloir [consulter le document final de la Réunion de hauts responsables](#) (en anglais).

Recommandations transversales

Recommandation 1 : Exécuter les engagements actuels pris au Forum mondial sur les réfugiés et en prendre de nouveaux pour combler les lacunes et satisfaire les besoins identifiés.

- Concrétiser les engagements larges demeurés en cours.
- Adapter et innover les engagements, si nécessaire, pour satisfaire les besoins évolutifs.
- Apparier et aligner les engagements financiers, matériels et techniques avec les engagements des pays d'accueil en matière de politiques.
- Rendre compte des progrès accomplis dans l'[exécution des engagements](#).
- Veiller à ce que les nouveaux engagements soient inspirés par les besoins ; qu'ils soient quantifiables, additionnels, durables, inclusifs ; qu'ils tiennent compte des dimensions âge, genre et diversité et qu'ils s'alignent sur les indicateurs du pacte mondial sur les réfugiés.

Recommandation 2 : Améliorer l'accès à la protection internationale.

- Accorder l'asile et l'accès au territoire, éléments-clés de partage des responsabilités.
- Mettre au point des systèmes, des politiques et des lois pour l'asile et les réfugiés, répondant aux normes internationales.
- Fournir de l'expertise et des ressources pour développer ou renforcer les systèmes nationaux d'asile.
- Établir, comme il se doit, des documents pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et personnes retournées au moyen du dialogue et de la collaboration entre les pays d'origine et les pays d'asile.
- Renforcer et élargir les systèmes nationaux de protection de l'enfant pour inclure les réfugiés.

Recommandation 3 : Réduire les cas d'apatridie.

- Développer et renforcer les systèmes d'identification et de protection des apatrides
- Accorder un appui financier aux programmes de lutte contre l'apatridie.
- Déployer plus d'efforts pour atteindre l'objectif de la Campagne #J'appartiens du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024.
- Élargir la base d'appui afin d'accélérer le progrès dans la lutte contre l'apatridie.
- Intégrer dans le processus du pacte mondial sur les réfugiés les priorités pour la protection des apatrides et la prévention de l'apatridie.
- Mettre au point de nouvelles approches souples et favoriser l'utilisation des technologies chez les autorités nationales et municipales pour assurer l'accès à l'enregistrement des naissances.

Recommandation 4 : Faire un meilleur usage des capacités humanitaires, de développement et de paix combinées pour atteindre les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés.

- Améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs politiques, humanitaires, de développement et de paix.
- Améliorer la coordination de l'assistance humanitaire, des efforts de développement et de consolidation de la paix, et entre les communautés locales et les gouvernements.

- Améliorer les rapports et l'analyse chez les acteurs du développement engagés.
- Assurer une collaboration plus prévisible entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix, pour une approche intégrée de solutions.

Recommandation 5 : Faire attention aux changements climatiques lors de la conduite de nos activités.

- Reformuler notre récit afin de reconnaître et de corriger les effets du changement climatique en tant que facteurs de risque.
- Innover pour concevoir des réponses améliorant la résilience des réfugiés et de leurs communautés d'accueil aux changements climatiques.
- Fournir des financements pour la protection de l'environnement, la restauration de l'habitat, la réhabilitation des terres et l'agroforesterie.
- Investir dans une énergie durable dans les régions d'accueil de réfugiés, afin de promouvoir l'accès à l'électricité et à la connectivité.
- Engager les personnes déplacées dans les activités de préparation aux catastrophes et de prévention de celles-ci, dirigées par les communautés, ainsi que dans l'identification, la conception et l'appui des solutions.

Recommandation 6 : Faciliter une participation plus systématique, plus inclusive et plus significative des réfugiés.

- Inclure les réfugiés dans le suivi du pacte mondial sur les réfugiés à tous les niveaux (local, régional et mondial).
- Fournir de financements directs et souples aux organisations dirigées par des réfugiés.
- Lever les obstacles à l'engagement des réfugiés, notamment par des approches de partenariat égal.
- Appliquer des approches d'accueil et de traitement des réfugiés favorisant des relations amicales et mutuellement bénéfiques avec les communautés d'accueil.
- Impliquer les réfugiés dans les efforts visant à accroître les voies d'études, les possibilités d'emploi, la liberté de mouvement et l'accès à la documentation.
- Tenir compte des besoins spécifiques, des priorités et des capacités des différents membres des populations de réfugiés par une approche tenant compte des dimensions âge, genre, et diversité, afin de rendre les interventions plus efficaces.

Recommandation 7 : Améliorer les données disponibles pour soutenir des investissements et des mesures efficaces dans les situations de réfugiés.

- Systématiser la collecte des données nationales et internationales sur les réfugiés.
- Renforcer et systématiser le suivi du financement pour les réfugiés par toutes les parties prenantes.
- Poursuivre et élargir les efforts pour mettre en place une base de preuves sur les financements pour les situations de réfugiés, l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil et les solutions.
- Améliorer les synergies entre les instruments traditionnels et modernes de collecte de données pour établir des mécanismes solides de suivi.
- Renforcer les capacités et les efforts de collecte et d'analyse de données en fonction de l'âge, du genre et de la diversité.
- Faciliter la collaboration entre les réfugiés et les communautés d'accueil, les bureaux nationaux de la statistique, les organisations de la société civile et les partenaires des Nations Unies dans les efforts de collecte des données.
- Faciliter l'accès des autorités locales aux données économiques et sociales sur les réfugiés qu'elles abritent.
- Faciliter la participation des réfugiés à tous les processus pertinents de collecte, d'analyse et de diffusion de données.
- Engager le secteur privé dans la production des preuves sur l'inclusion économique des réfugiés.

Recommandation 8 : Renforcer l'engagement du secteur privé au soutien des objectifs du pacte mondial sur les réfugiés.

- Participer à divers aspects de la philanthropie, de la responsabilité sociale des entreprises et de la création de valeurs communes.
- Lever les obstacles politiques, juridiques et réglementaires à l'intervention du secteur privé basé sur l'économie du marché dans les zones d'accueil de réfugiés.
- Développer davantage et répliquer les systèmes innovants de financement, comme les obligations à impact social, les garanties bancaires et les mécanismes d'entrepreneuriat.

- Renforcer les principaux facteurs de pilotage et de mise à l'échelle d'initiatives prometteuses avec le secteur privé.
- Intensifier les interventions en espèces pour catalyser la participation du secteur privé.
- Développer les programmes et initiatives incluant les réfugiés et les communautés d'accueil, en tant que parties intégrantes de leurs principales activités commerciales et de leurs chaînes de valeur.
- Renforcer la coopération entre le secteur privé et les acteurs humanitaires pour promouvoir les droits des réfugiés, leur autonomie, leur inclusion, leurs capacités et des solutions dans des pays tiers.
- Développer les mécanismes d'intégration socio-économique répondant aux besoins locaux et créer la confiance entre le secteur privé et les acteurs humanitaires

Objectif 1 du pacte mondial sur les réfugiés : Alléger la pression sur les pays d'accueil

Recommandation 9 : Redoubler d'efforts pour un partage plus équitable de la charge et des responsabilités.

- Élargir la base d'appui au-delà des principaux pays d'accueil de réfugiés, donateurs et institutions.
- Investir dans le capital politique et diplomatique pour opérationnaliser le partage des responsabilités dans toutes les situations de réfugiés.
- Renforcer les investissements, la coopération et l'engagement politique à travers les plateformes d'appui.

Recommandation 10 : Accroître les financements pour le développement au soutien des situations de réfugiés.

- Élargir la coopération avec les acteurs bilatéraux de développement et les banques multilatérales de développement.
- Diversifier et assouplir les instruments financiers pour les efforts humanitaires à court terme et les efforts de développement à plus long terme.
- Inclure les réfugiés dans les ensembles de données, les plans et budgets nationaux.
- Identifier les possibilités d'extension et d'amélioration des systèmes nationaux de fourniture de services et en déterminer les coûts.
- Veiller à ce que les localités accueillant les réfugiés soient en mesure d'avoir accès à l'appui financier qui leur est destiné.
- Accroître l'appui financier et technique aux autorités locales afin de leur permettre d'inclure les réfugiés, les migrants et les déplacés internes dans la fourniture de services.

Recommandation 11 : Fournir plus de financements souples, prévisibles et pluriannuels en faveur des réponses pour les réfugiés.

- Accroître les financements souples, prévisibles et pluriannuels pour le développement.
- Augmenter l'appui financier souple et durable pour les organisations dirigées par des jeunes, des femmes, des réfugiés, et des acteurs locaux.

Objectif 2 du pacte mondial sur les réfugiés : Renforcer l'autonomie des réfugiés

Recommandation 12 : Améliorer l'inclusion sociale des réfugiés.

- Aider les jeunes réfugiés et membres de communautés d'accueil à développer leurs capacités et aptitudes et à entretenir leur bien-être physique et émotionnel.
- Multiplier les approches innovantes et les partenariats pour améliorer l'inclusion socioéconomique.
- Investir dans le renforcement des capacités des autorités locales et de la société civile locale pour soutenir l'intégration des réfugiés, leur inclusion et les solutions locales.
- Multiplier les initiatives de lutte contre le racisme et la xénophobie.
- Réaliser le potentiel du sport dans la promotion de l'inclusion et de la protection.
- Impliquer et soutenir les universités dans la promotion de l'autonomie des réfugiés.
- S'inspirer des connaissances et de l'expertise des zones d'accueil des réfugiés pour éclairer les plans nationaux de développement.
- Appliquer une approche tenant compte des dimensions âge, genre et diversité pour l'inclusion des réfugiés.

Recommandation 13 : Accroître l'inclusion économique et l'accès aux moyens d'existence.

- Accorder aux réfugiés le droit à l'emploi.

- Accroître les possibilités d'emploi et de moyens d'existence (y compris l'accès aux terres) pour faciliter l'inclusion socioéconomique.
- Faire des investissements ciblés pour des politiques et approches nationales inclusives d'emploi et de moyens d'existence.
- Veiller à ce que l'âge, le genre, la diversité et le handicap soient des domaines d'intérêt pour une amélioration.
- Renforcer la collaboration avec les institutions locales proposant des programmes de moyens d'existence adaptés au contexte.
- Prendre des mesures pour un meilleur accès aux services d'inclusion économique.
- Veiller à ce que les personnes relevant de la compétence du HCR soient systématiquement incluses dans toutes les formes de protection sociale, dans les mêmes conditions que les nationaux.
- Lever les obstacles à l'accès aux moyens d'existence et à l'inclusion économique au-delà du droit du travail et de l'activité économique.
- Constituer une base de preuves pour éclairer le plaidoyer et soutenir l'inclusion économique.

Recommandation 14 : Élargir l'accès à un enseignement de qualité aux niveaux primaire, secondaire et supérieur.

- Investir dans toutes les étapes du cycle de l'éducation.
- Explorer et appliquer les approches innovantes d'apprentissage, comme la numérisation et les salles de classe connectées.
- Encourager une participation et une inclusion significatives des réfugiés dans la conception, la mise en œuvre et la revue des interventions en matière d'éducation.
- Vérifier l'équité en matière d'éducation, afin d'éclairer les plans de reprise des gouvernements après la pandémie et de corriger les iniquités auxquelles font face les élèves et enseignants réfugiés.

Recommandation 15 : Assurer les soins de santé aux réfugiés en renforçant les systèmes nationaux.

- Inclure les réfugiés dans les systèmes et politiques nationaux de santé
- Intégrer systématiquement la santé mentale et la prise en charge psychosociale dans les plans humanitaires et de développement.
- Encourager une réponse à la crise sanitaire incluant mieux les réfugiés, avec notamment leur accès au dépistage, au traitement et à la vaccination contre la COVID-19.
- Prendre des mesures permettant aux réfugiés de faire partie du personnel ordinaire de santé.
- Élargir les adaptations aux services de santé, comme le passage à la télémédecine et à la prise en charge à distance.

Objectif 3 du pacte mondial sur les réfugiés : Élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers

Recommandation 16 : Accroître les possibilités de réinstallation pour les réfugiés.

- Prendre des engagements pour plusieurs années et élargir les programmes existants de réinstallation et de regroupement familial.
- Élargir la base de pays offrant des possibilités de réinstallation.
- Veiller à ce que les voies complémentaires demeurent additionnelles à la réinstallation et au regroupement familial.
- Élargir les partenariats multisectoriels pour faciliter, promouvoir et plaider pour des solutions dans des pays tiers.
- Encourager un meilleur parrainage communautaire.

Recommandation 17 : Mettre en place d'autres voies complémentaires vers des solutions dans des pays tiers.

- Élargir les voies complémentaires pour l'éducation dans des pays tiers.
- Fournir des voies permettant aux chercheurs déplacés et membres de communautés d'accueil de travailler dans des universités.
- Développer des voies de la main d'œuvre par des changements de politique et l'engagement du secteur privé.
- Apporter un appui financier ou en nature aux acteurs qui mettent au point des voies d'admission.
- Revoir et ajuster les lois et politiques continuant d'être un obstacle pour les réfugiés.
- Développer des initiatives pour réduire ou couvrir les coûts que supportent souvent les réfugiés.

- Assurer à titre gratuit la représentation juridique des réfugiés faisant face à des obstacles de nature juridique.
- Accorder la plus grande priorité au regroupement familial.
- Simplifier le processus de demande et fournir une assistance supplémentaire aux réfugiés pour leur permettre de le suivre.
- Lever les obstacles aux voies de la main d'œuvre et de l'éducation.

Objectif 4 du pacte mondial sur les réfugiés : Favoriser les conditions dans les pays d'origine pour le retour en sécurité et dans la dignité

Recommandation 18 : Mobiliser plus de ressources au soutien du retour volontaire.

- Accroître les financements aux gouvernements et à d'autres parties prenantes pour favoriser et permettre le retour volontaire.
- User du processus d'engagement, au titre du Forum mondial sur les réfugiés de 2023, pour démontrer et mobiliser davantage de ressources pour soutenir le retour volontaire.

Recommandation 19 : Améliorer la planification et la mise en œuvre du retour volontaire.

- Veiller à ce que les plans de retour reposent sur les normes et principes de protection.
- Planifier et obtenir tôt des ressources pour la réintégration.
- Veiller à ce que les réfugiés retournés puissent avoir accès en sécurité aux systèmes judiciaires et à l'aide juridique.
- Soutenir le retour volontaire et la réintégration par des investissements dans les capacités et systèmes nationaux.
- Orienter les investissements pour le développement vers le renforcement des économies locales et les systèmes de fourniture de services.
- Appliquer les programmes et approches améliorant la cohésion sociale, notamment les investissements axés sur les régions.

Recommandation 20 : Améliorer la coopération pour s'attaquer aux causes profondes et consolider la paix dans les pays d'origine.

- Mobiliser davantage les capacités en matière de paix et de développement pour s'attaquer aux causes profondes dans les pays d'origine.
- Accroître les investissements en temps voulu dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits.
- Améliorer la coopération entre les acteurs politiques, humanitaires, financiers, de développement et de paix.
- Maintenir le dialogue avec les communautés pour éclairer les politiques, la planification et la programmation.
- Renforcer et soutenir l'aspect de consolidation de la paix des réponses aux situations de réfugiés et de personnes retournées.